

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 7^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 7 juillet 2020, à 19h30 à huis clos au centre communautaire situé au 605, avenue Principale, sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Serge Lachance

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Désaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente.

PÉRIODE DE SILENCE

No-072-07-07-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Cindy Demers, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert :

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS;

- Monsieur Serge Plante:
 - Chemin de la Source - besoin d'entretien;
 - Site de la Source pas entretenue;
 - Matériaux contaminés dans les carrières;

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 2 juin 2020;
- Adoption des comptes;
- Dépôt du rapport financier comparatif;
- Comité Bellefeuille;
 - Compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020;
 - Acceptation des états financiers 2019;
 - Offre de service relative à la vérification des livres;
 - Appui au projet dans le cadre du "Programme d'aménagement durable des forêts";
 - Appui au projet dans le cadre du "Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest.

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Dépôt de la réponse de la Société de l'Habitation du Québec;
- Demande d'appui au projet de maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants en Abitibi-Ouest;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Résolution d'entente avec le Sous-poste de Camionnage en vrac d'Abitibi-Ouest;
- Résolution octroyant le contrat 2020-01 concernant le rechargement du chemin des Sables;
- Résolution concernant le nettoyage des vitres du bureau municipal et du Centre communautaire;
- Réfrigérateur du Centre communautaire;
- Réparation de la galerie au Centre communautaire;
- Grattage des chemins;

HYGIÈNE DU MILIEU

- Suivi du réseau d'aqueduc;

LOISIRS ET TOURISME

- Dépôt d'une correspondance du Service des Loisirs;
- Ouverture du dôme pour l'été;

URBANISME

PAROLE AU MAIRE;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

VARIA :

- Feu de chemin de fer;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Monsieur Serge Plante:

Chemin de la Source – besoin d'entretien:

Monsieur Serge Plante mentionne que le chemin de la Source a besoin d'entretien car le traitement de surface date d'il y a environ 25 ans.

Site de la Source pas entretenu:

Monsieur Serge Plante mentionne que le site de la Source n'est pas entretenu et que le comité Bellefeuille pourrait être responsable des travaux nécessaires ainsi que les frais reliés auxdits travaux.

Matériaux contaminés dans les carrières:

Monsieur Serge Plante mentionne qu'il y a des matériaux contaminés dans la carrière et sablière près du "Lac pas de fond". La municipalité était au courant et avait au préalable vérifié auprès du ministère de l'environnement et ce dernier mentionnait que tout était conforme. Une lettre sera envoyée audit ministère que même si selon lui tout est conforme, que la municipalité est inquiète de l'impact que ceci pourrait avoir sur l'esker et la pisciculture qui en est dépendante de la qualité de l'eau de cette dernière.

ADMINISTRATION ET FINANCES :

No-073-07-07-20

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 2 juin 2020:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Serge Lachance, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-074-07-07-20

Adoption des comptes:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 46,116.82 \$ pour le mois de juin 2020 ainsi que les salaires pour la période de juin 2020 pour un montant de 8,331.09 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

Dépôt du rapport financier comparatif:

Madame Rachel Barbe fit le dépôt du rapport financier comparatif.

No-075-07-07-20

Comité Bellefeuille - Compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020:

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'adopter le compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille soit celle du 30 juin 2020.

Adopté

No-076-07-07-20

Comité Bellefeuille - Acceptation des états financiers 2019:

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, **que la municipalité d'Authier**, sur recommandation du comité Bellefeuille, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'accepter les états financiers 2019, tels que préparés par la firme Daniel Thétreault, CPA. Inc. Les personnes suivantes sont autorisées à signer:

Comité Bellefeuille : Monsieur Daniel Favreau
Municipalité d'Authier : Monsieur Marcel Cloutier
Municipalité d'Authier-Nord : Monsieur Alain Gagnon
Municipalité de Chazel : Monsieur François Laprise

Adopté

No-077-07-07-20

Comité Bellefeuille - Offre de service relative à la vérification des livres:

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur François Deschênes, **que la municipalité d'Authier, déléguée**, sur recommandation du comité Bellefeuille, accorde le service de l'audit des états financiers du 31 décembre 2020, à la firme Daniel Thétreault, CPA inc. au montant de 2,025.00\$. Monsieur Daniel Thétreault, CPA, est responsable de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

Adopté

No-078-07-07-20

Comité Bellefeuille - Appui aux projets dans le cadre du "Programme d'aménagement durable des forêts":

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé "Programme d'aménagement durable des forêts";

ATTENDU QUE le comité Bellefeuille désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est "Mise en valeur des lots intramunicipaux de Bellefeuille";

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier, déléguée, est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Serge Lachance et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par le comité Bellefeuille dans le cadre du "Programme d'aménagement durable des forêts". Il est également résolu d'autoriser Monsieur Daniel Favreau à signer la documentation relative au projet.

Adopté

No-079-07-07-20

Comité Bellefeuille - Appui aux projets dans le cadre du "Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest":

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest, est mis à la disposition des municipalités locales, pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE le comité Bellefeuille désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est "Mise en valeur des lots intramunicipaux de Bellefeuille";

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier, déléguée, est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par le comité Bellefeuille dans le cadre du "Mise en valeur des lots intramunicipaux de Bellefeuille"; Il est également résolu d'autoriser Monsieur Daniel Favreau à signer la documentation relative au projet.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

Dépôt de la réponse de la Société de l'Habitation du Québec:

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant de la Société d'habitation du Québec. Il y fait mention que cette dernière ne peut acquiescer à la demande de la municipalité qui est que la SHQ assume la dépense entière reliée à la surveillance sur HLM.

No-080-07-07-20

Demande d'appui au projet de maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants en Abitibi-Ouest:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Serge Lachance, d'appuyer le projet de développement d'une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants en Abitibi-Ouest. Ce projet, soutenu par le Centre de femmes l'Érige serait une ressource essentielle dans la MRC. Dû au manque d'option, les femmes victimes de violence conjugale choisissent bien souvent et malgré elles de demeurer avec un conjoint violent mettant de la sorte en péril leur santé physique et psychologique ainsi que celle de leurs enfants. Les raisons les plus souvent entendues sont:

- L'éloignement du réseau familial et d'amis;
- L'éloignement du médecin de famille, du thérapeute;
- L'éloignement des services policiers et de son avocat pour les démarches juridiques;
- L'éloignement de son emploi, ce qui impliquerait une insécurité et une perte d'autonomie financière;
- Augmentation des frais de déplacement et d'interurbain;
- Le déracinement des enfants de leur cercle d'amis et de l'école;
- Complexité des démarches de recherches de logement;

C'est pourquoi nous croyons à l'urgence de la mise sur pied d'une maison d'hébergement pour assurer la sécurité de ces femmes et enfants. Une maison d'hébergement est un lieu sécuritaire disponible 24/7 pour les femmes dans le besoin. L'approche féministe qui y est privilégiée considère les femmes et leurs enfants dans leur globalité et des **besoins qui découlent de la violence qu'ils ont subie**. Une maison d'hébergement en Abitibi-Ouest offrirait aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale la possibilité d'être hébergés en leur assurant une sécurité physique et un soutien émotionnel.

Adopté

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

No-081-07-07-20

Résolution d'entente avec le Sous-poste de Camionnage en vrac d'Abitibi-Ouest:

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle conformément au Code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier souhaite faire participer le plus grand nombre d'entreprises parmi celle qui sont en mesure de répondre à ses besoins en favorisant la rotation entre les éventuels contractants, lorsque possible;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes,

QUE la résolution No-127-07-07-15 soit abrogée;

QUE Lors de l'exécution d'un contrat de 25,000.00\$ ou plus par la municipalité d'Authier relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matière en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50% en nombre, prioritairement des camions appartenant à des payeurs de taxes de la municipalité d'Authier, abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage en vertu de la Loi sur le transport (L.R.Q. chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes matières en vrac ainsi qu'aux matériaux d'excavation;

QUE l'entrepreneur qui n'utilisera pas ses propres camions dans la portion restante de cinquante pour cent (50%) pour les cas énoncés au paragraphe 1, il pourra, s'il le désire, faire affaires avec l'association ou utiliser des sous-contractants, à sa convenance;

QUE pour les contrats en gré à gré (donc moins de 25,000.00\$), la décision reviendra à la municipalité si elle ajoute ou non la clause de transport de matières en vrac;

QUE les tarifs applicables pour le transport de matières et matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des Tarif de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec;

QUE lors de la répartition du travail entre les camionneurs mentionnés au paragraphe 1, l'association détenant un permis de courtage devra donner la priorité aux camions sur sa liste de chaque payeur de taxes de la municipalité d'Authier, selon la procédure prévue au code de déontologie de l'association.

Adopté

No-082-07-07-20

Résolution octroyant le contrat 2020-01 concernant le rechargement du chemin des Sables:

Tel que mentionné dans l'appel d'offres sur le site du SEAO concernant le rechargement du chemin des Sables, l'ouverture s'est déroulée mardi le 30 juin 2020 à 11h00 au bureau municipal en présence de Madame Nathalie Ayotte, directrice adjointe et de Monsieur Jean Crête, résident d'Authier. Les offres sont les suivantes :

Béton Fortin Inc.

- 181,843.03\$

Dubé Excavation Inc.

- 213,325.99\$

Construction Michel Lacroix Inc.

- 239,028.50\$

Proulx & Genesse Inc.

- 277,899.75\$

Donc, suite aux soumissions reçues, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Madame Angèle Auger, d'octroyer ledit contrat de rechargement du chemin des Sables à l'entreprise Béton Fortin Inc. Il est à noter que Monsieur Ghislain Desaulniers s'abstient de tous commentaires et de toutes décisions concernant l'octroi de contrat, car il est un employé d'un des soumissionnaires.

Adopté

No-083-07-07-20

Résolution concernant le nettoyage des vitres du bureau municipal et du Centre communautaire:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes de faire appel à une entreprise pour faire effectuer le nettoyage des vitres du bureau municipal ainsi que du Centre communautaire.

Adopté

Réfrigérateur du Centre communautaire:

Après discussion, il fut convenu d'effectuer des recherches de prix concernant l'achat de réfrigérateur.

No-084-07-07-20

Réparation de la galerie du Centre communautaire:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'octroyer 1,500.00\$ pour la réparation de la galerie du Centre communautaire.

Adopté

Grattage des chemins:

Après discussion, il fut convenu que le grattage des chemins se fera sur demande.

HYGIÈNE DU MILIEU

Suivi du réseau d'aqueduc:

Madame Rachel Barbe expliqua au conseil que désormais, la municipalité peut tenir une consultation publique au Centre communautaire. Il est à préciser que les consignes de la Santé publique doivent être respectées.

LOISIRS ET TOURISME

No-085-07-07-20

Dépôt d'une correspondance du Service des Loisirs:

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant du Service des Loisirs d'Authier. Il y fait mention qu'il souhaite que la municipalité reprenne la gestion des infrastructures de loisirs de la municipalité dont le Centre sportif (dôme) ainsi que le parc d'enfants Marie-Michelle. Après discussion, il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, de reprendre la gestion des infrastructures de loisirs de la municipalité.

Adopté

Ouverture du dôme pour l'été:

La directrice générale avise que selon les recommandations de la Santé publique, le dôme a été ouvert et est accessible aux citoyens.

URBANISME

PAROLE AU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA:

Feu de chemin de fer:

Une lettre de remerciement sera envoyée au service des incendies de Macamic, pour les féliciter de leur bon travail concernant le feu du chemin de fer.

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

Service des Loisirs : ▪ Rien

Comité Jeunesse : ▪ Rien

O.M.H. : ▪ Rien

Comité Bellefeuille : ▪ Rien

M.R.C. : ▪ Un montant de 18,000.00\$ qui était non prévu va être disponible afin de déposer un projet futur. La date de dépôt est le 30 septembre prochain.
 ▪ Un nouveau de service de matrice graphique est maintenant disponible sur le site internet de la municipalité.
 ▪ Les MRC vont transmettre leurs avis concernant le projet de modification réglementaire du Q2-R22 au Ministère
 ▪ Une 2^e demande concernant l'internet haute vitesse sera déposée au gouvernement fédéral à l'automne prochain.

Régie des déchets : ▪ Rien

École du Rang 2 : ▪ Rien

Âge d'Or : ▪ Rien

Régie des incendies : ▪ Rien

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h45.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.